

Nouveau corps unique de psychologue de l'éducation De nouvelles missions et pas de moyens

Le ministère a entériné son projet de création d'un corps unique de psychologue de l'éducation. Un projet revendiqué de longue date par un certain nombre de syndicats du premier et du second degré.

Il comprendra deux « spécialités » :

- éducation, développement et apprentissage et orientation dans le premier degré,

- éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle dans le second degré.

Le texte final devrait être publié fin 2016 pour un recrutement en 2017.

Au-delà d'une modification d'appellation, la création de ce nouveau corps introduit des bouleversements de fond dans la conception des métiers de psychologues scolaires et de conseillers-ère-s d'orientation psychologues, en matière de prévention et de suivi des élèves dans le premier degré et d'orientation dans le second degré.

Avec un recrutement externe à l'Éducation nationale, les psychologues du 1^{er} degré ne seront plus des enseignant-e-s. Ils et elles n'auront donc plus de connaissances autres que théoriques du fonctionnement de l'école et

des mécanismes à l'œuvre pour les élèves dans les processus d'apprentissages et de leurs interactions dans les classes. Ceci risque de poser problème dans les mises en place de dispositifs d'aide et de remédiation, et placer les psychologues dans un rôle de spécialistes prescripteurs déconnecté-e-s de la réalité de la classe et de l'école.

Compte tenu de l'augmentation considérable des secteurs d'intervention et du nombre croissant de secteurs non pourvus en postes, la multiplication des missions préconisées dans le référentiel ne pourront être réalisées et la phrase sibylline du ministère : « *un-e psychologue de l'éducation ne sera pas tenu-e d'exercer toutes ces missions.* », ne sert qu'à dissimuler le fait qu'au regard de la réalité de leurs conditions de travail, les « nouveaux » psychologues seront prioritairement assigné-és, sur injonction de leur hiérarchie locale, à la réalisation de bilans psychologiques et comptes-rendus, au détriment des suivis et de toutes les missions de prévention de la difficulté et de l'échec scolaire.

Pendant ce temps, sur le terrain, on décime les RASED et on ferme les CIO.

En 2012, il y avait 556 CIO dont 299 CIO d'Etat et 257 départementaux. En 3 ans, il y a eu une diminution de 8 % des CIO, dont 35 ont été fermés, essentiellement des CIO départementaux.

À l'horizon 2018, sur les 511 CIO, on compterait environ 138 fermetures ou fusions, au fur et à mesure du désengagement financier des conseils départementaux, et sans que l'État ne reprenne les structures menacées de disparition. Le maintien de ces établissements doit être un choix politique relevant d'un financement public.

Par ailleurs, les postes supprimés lors des dernières années n'ont pas été remplacés.

Actuellement, dans le premier degré, le taux de prise en charge d'un-e psychologue est de 2 000 élèves.

La création d'un corps de psychologue à l'école, alliée à une politique désastreuse de recrutement, pourrait signifier la disparition des RASED comme dispositif de prévention et d'aide spécifique à part entière avec la prise en charge en synergie des maître-esse-s E,G et psychologues, dans le cadre d'un dispositif

de prévention et de remédiation de la difficulté et de l'échec scolaire.

Pour les Conseiller-e-s d'Orientation Psychologues, la précarisation de leur corps est alarmante. La mise en place du service public d'orientation va encore brouiller les pistes. Si le ministère a publié un texte de missions de ces personnels, les rattachant de manière précise à l'Éducation nationale, on voit ici et là des dérives liées aux conventions types signées avec les régions faisant de nouveau courir le risque d'une régionalisation de la formation.

De qui se moque-t-on avec ce nouveau corps de psychologue ? A quoi sert un référentiel, regroupant un certain nombre de missions et de connaissances, si les structures et les personnels sont décimés et si aucun plan de recrutement n'est envisagé ?

La création d'un corps unique de psychologues de l'éducation ne peut se satisfaire de la poursuite d'une stricte gestion comptable de la pénurie.

SUD éducation revendique

► Des recrutements de psychologues dans le premier degré et des conseillers d'orientation psychologues dans le second degré à la hauteur des besoins, c'est-à-dire à raison d'un personnel pour 400 élèves,

► Le maintien du réseau de CIO,

► Le renforcement et le développement de RASED complets.